



VILLE DE NESLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 26 MAI à 19 HEURES

VILLE DE NESLE

COMPTE RENDU

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, dix-neuf heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2020, se sont réunis en la salle du foyer rural sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Monsieur José RIOJA, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : RIOJA José, DEMULE Frédéric, CARLIER Eliane, LEDENT Philippe, COULON Stéphanie, PILOT Paul, LOCQUENEUX Sophie, GRAVET Hubert, TOTET Fanny, FORMAN Nicolas, PEPIN Joanne, PECRIAUX Lucas, EL HADRIFI Fatima, ANSEL Mickaël, DUPONT Martine, DELENCLOS Jean, BEAUDHUIN-CATHALA Amélie, LENGLET Mathieu et MORIN Virginie

Conformément à l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, le conseil municipal d'installation s'est tenu à huis clos mais a été diffusé en direct sur le facebook de la ville de Nesle (réseau social public).

Installation du Conseil Municipal et élection du Maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur José RIOJA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions, conformément aux résultats des élections municipales du 15 mars 2020.

Monsieur Lucas PECRIAUX, benjamin du nouveau conseil, a été désigné à main levée, à l'unanimité du conseil municipal, en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur José RIOJA a, ensuite, fait appelle au doyen d'âge.

Monsieur Jean DELENCLOS, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un

troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il a procédé à l'appel à candidatures.

Est candidat :

- Monsieur Frédéric DEMULE

Le Conseil Municipal a désigné à main levée, à l'unanimité, deux assesseurs : Madame Stéphanie COULON et Monsieur Nicolas FORMAN.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10
- Monsieur Frédéric DEMULE : 14
- Monsieur José RIOJA : 3
- Madame Eliane CARLIER : 1

Monsieur Frédéric DEMULE a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Frédéric DEMULE, nouveau Maire de Nesle prend alors la parole :

*Monsieur le Maire honoraire, Cher Paul,
Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux, chers collègues,
Mesdames, Messieurs, les agents de la collectivité présents,
Madame, Monsieur, de la presse locale et régionale,
Mesdames, Messieurs,*

Notre nation et l'ensemble des pays du monde sont actuellement confrontés à une grande menace, celle d'un virus nouveau, invisible, imprévisible, rapide à se répandre et meurtrier.

La pandémie de COVID-19 nous impose un constat que nous avons peut-être trop oublié dans un monde en perpétuel mouvement, celui de notre propre vulnérabilité.

Cette crise sanitaire a fait et fait toujours souffrir de nombreuses personnes. Je souhaite devant la représentation communale, leur témoigner tout mon soutien.

Malheureusement, d'autres personnes ont été durement touchées et nous ont quitté. Peut-être que certains d'entre vous ont perdu un parent, un être cher, un ami, un voisin. Permettez-moi alors de vous présenter mes plus sincères condoléances.

Depuis maintenant plusieurs semaines, le combat contre ce virus fait rage : l'ensemble des autorités nationales comme locales et les fonctionnaires nationaux comme locaux sont mobilisés, qu'ils en soient remerciés.

Sur le terrain ce sont les personnels de santé, les médecins, les infirmiers, les aides-soignants, les personnels des EHPAD, les ambulanciers, les pompiers, les pharmaciens, les militaires qui sont au front pour soigner, soulager et accompagner la population. Tout comme les français et de nombreux neslois leurs ont témoigné leur soutien chaque soir à 20 heures pendant le confinement, je profite de ce discours d'installation pour les remercier chaleureusement à mon tour et saluer leur grand professionnalisme.

Aussi, n'oublions pas non plus, ceux qui ont œuvré lors de la période de confinement pour que la vie continue, je pense à nos commerçants, aux agents communaux, aux agriculteurs, aux hôtesses de caisse, aux éboueurs, aux journalistes et à de très nombreux salariés. Merci à eux.

Dans ce contexte sanitaire tendu, lors des questions au gouvernement le 12 mai dernier, le Premier Ministre a déclaré, je cite : « Je suis extrêmement attaché, alors que nos vies ont été empêchées, que les institutions démocratiques puissent suivre leur cours et remplir leur office, de façon à ce que crise sanitaire ne rime pas avec crise démocratique » puis il a rajouté « Conformément à l'avis des scientifiques et au rapport remis aux présidents, nous avons pris la décision de procéder à l'installation des conseils municipaux élus au premier tour. »

Par conséquent, nous sommes présents aujourd'hui pour assister à un premier conseil municipal très particulier. En effet, cette pandémie nous oblige à l'organiser dans ce format très restreint et avec des règles de sécurité sanitaires très strictes.

C'est donc dans ce cadre, et avec beaucoup d'émotion, que je prends la parole devant vous en cet instant.

Chers collègues,

Être le digne héritier de Charles Calixte Quenescourt, premier maire de Nesle, élu en 1790 à l'âge de 25 ans.

Se retrouver dans les pas d'illustres maires comme Hector Lamotte, René Vergelot, Raoul Carlier, Joseph Boutechoque, Denis Longuet, Sainte-Marie Numuroy, Camille Gautier.

Être le successeur de Jacques Gronnier ou Jack Pinçonnet que j'ai connus petit, de toi Paul, qui a marqué toute mon enfance et adolescence, de vous monsieur Rioja, représente pour moi un moment intense et singulier, un honneur profond, une émotion personnelle difficile à expliquer.

Chers collègues, merci... Merci pour la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant Maire de Nesle. Cela me touche profondément.

C'est avec une certaine émotion, un mélange de fierté et d'humilité, sans oublier la responsabilité que cela implique, que je reçois le mandat de premier magistrat que vous venez de me confier.

Sachez que je porterai l'écharpe tricolore qui représente le triptyque de notre nation « Liberté, Egalité, Fraternité » auquel je suis, tout comme vous, profondément attaché avec responsabilité et honneur.

Mon élection, aujourd'hui comme Maire est la traduction logique du vote intervenu le 15 mars dernier.

Par conséquent, à travers vous, je souhaite naturellement m'adresser aux Nesloises et Neslois.

Je veux les remercier sincèrement et chaleureusement pour la confiance qu'ils ont exprimée pour l'équipe « Nesle 2020 – Notre priorité : c'est vous ! ». Car il s'agit bien d'une victoire collective. Cette confiance nous va droit au cœur, elle nous honore mais surtout elle nous oblige.

Cependant, il ne faut pas faire de triomphalisme.

Cette élection est intervenue en pleine crise sanitaire, une forte abstention a régné à travers la France sur le 1^{er} tour de scrutin. Aussi, nous pouvons tout de même noter et nous réjouir que localement, près de 6 électeurs neslois sur 10 se soient exprimés.

Lesquels, par 54.32% des voix ont porté majoritairement leurs suffrages pour l'équipe que j'ai eu l'honneur de conduire.

15 élus sur la liste « Nesle 2020 – Notre priorité : c'est vous ! »

4 élus sur la liste « Ensemble pour les enjeux de demain »

Mais maintenant, je suis convaincu que nous sommes 19 élus responsables, engagés et impliqués pour défendre les intérêts de tous les habitants de Nesle.

Je suis persuadé que nous ferons preuve d'esprit constructif, de sérénité et de respect des points de vue des uns et des autres.

Ensemble, nous travaillerons pour une ville continuellement attractive et entreprenante, qui demain sera profondément transformée avec l'arrivée du Canal Seine Nord Europe.

Ensemble, nous travaillerons pour une ville toujours plus propre, belle, accueillante et au cadre de vie agréable.

Ensemble, nous travaillerons pour une ville à la fois attentive à la réussite de sa jeunesse et généreuse avec ses aînés.

Ensemble, nous travaillerons également pour une ville à la vie associative, culturelle et sportive animée.

Vous l'aurez compris, nous œuvrerons ensemble pour une ville rassemblée, solidaire et dynamique.

Viscéralement passionné par l'histoire de ma ville, c'est en connaisseur que je peux dire que beaucoup a déjà été entrepris depuis plus de 75 ans, depuis la libération de notre ville le 1er septembre 1944, par mes prédécesseurs et leurs équipes respectives. Nous nous devons, en ce jour, d'avoir une pensée pour eux et de les honorer.

Il y a eu, dans un premier temps, la reconstruction suite à la seconde guerre mondiale.

Puis Nesle a connu le développement dans les années 1960 à 2000.

Depuis, Nesle évolue, se modernise, se transforme ; et depuis quelques années se prépare à l'arrivée du Canal Seine Nord Europe qui demain apportera, n'en doutons pas, une bouffée d'oxygène dans un territoire qui souffre.

Aujourd'hui et pour les années à venir, c'est maintenant à nous tous qu'incombe le développement raisonné de notre belle et douce ville.

Je formule donc, avec sincérité, des vœux de réussite collective. Je sais pouvoir compter sur vous. Votre implication sera à la hauteur de la tâche qui est la nôtre.

Enfin, en ce qui me concerne, j'ai vraiment à cœur de mener à bien ce nouveau mandat.

Je serai le maire de tous les habitants.

Je serai guidé dans ma tâche par le sens du service public, le respect de l'intérêt général, par la recherche et la construction du bien commun et du bien vivre ensemble.

Aussi, je mettrai mes compétences, ma détermination et mon énergie au service de cette ville qui m'a tant donné.

Je n'aurai de cesse d'être digne de cette haute responsabilité communale.

Je veux, ce soir, dédier cette première séance à tous les habitants de la commune sans exception, eux qui n'ont pu assister à ce premier conseil municipal d'une nouvelle mandature.

Je veux aussi en cet instant, saluer tous les élus du conseil municipal sortant, dont le mandat s'est achevé voici quelques jours et qui n'ont pas sollicité le renouvellement de leur fonction ou n'ont pas été réélus. Je pense à Béatrice Marcandier, Giovanna Lefevre, Ingrid Mennequin, Marie-Thérèse Hennuyer, Jocelyne Demouy, Liliane Leroy, Rolande Thomas, Pierre Bruyer, Yvan-Marie Meuret, Thomas Défossé, Soufiane Boughaba et Patrick Lavenue.

Je veux enfin, si vous me le permettez, avoir une pensée personnelle pour mes parents, mon frère et mes proches qui n'ont pu assister à cette séance.

Pour terminer mon discours d'installation, je citerai le philosophe français Henri Bergson, par ailleurs élu à l'Académie Française en 1916 et prix Nobel de littérature en 1927 :

« L'avenir, ce n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons en faire ».

Merci de votre attention.

Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire a rappelé que la création du nombre d'adjoints relevait de la compétence du Conseil Municipal.

Qu'en vertu des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal déterminait librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune de Nesle un effectif maximum de cinq adjoints.

Monsieur le Maire a proposé la création de 5 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
A décidé la création de 5 postes d'adjoints au maire.

Election des adjoints au Maire

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Maire a précisé enfin, que l'ordre de présentation des candidats de la liste présentée pour l'élection des adjoints ayant obtenu la majorité absolue déterminera l'ordre d'inscription des adjoints au tableau.

Monsieur le Maire a proposé la liste suivante :

- 1ère adjointe : SOPHIE LOCQUENEUX
- 2ème adjoint : HUBERT GRAVET
- 3ème adjointe : FATIMA EL HADRIFI
- 4ème adjoint : JEAN DELENCLOS
- 5ème adjointe : MARTINE DUPONT

Il a ensuite demandé si une autre liste souhaitait se présenter.

Monsieur RIOJA a fait savoir que le groupe minoritaire ne souhaitait pas déposer de liste de candidats aux fonctions d'adjoint.

Il a donc été constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Par conséquent, il est décidé d'engager sans plus attendre les opérations de l'élection des adjoints. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fournie par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste proposée par Monsieur Frédéric DEMULE.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, soit :

Première adjointe : Madame LOCQUENEUX Sophie

2ème adjoint : Monsieur GRAVET Hubert

3ème adjointe : Madame EL HADRIFI Fatima

4ème adjoint : Monsieur DELENCLOS Jean

5ème adjointe : Madame DUPONT Martine

Informations diverses

Avant de conclure le conseil municipal d'installation, le Maire a précisé les délégations confiées aux 5 adjoints.

- 1^{ère} adjointe : Sophie LOCQUENEUX
Déléguée à la réussite éducative, aux actions périscolaires, à la restauration scolaire, aux affaires culturelles et à la médiathèque
- 2^{ème} adjoint : Hubert GRAVET
Délégué aux finances, à l'urbanisme, à la réglementation publique, aux bâtiments communaux, aux travaux, à l'activité technique et au cimetière
- 3^{ème} adjointe : Fatima EL HADRIFI
Déléguée au cadre de vie, aux espaces verts, au fleurissement, à la propreté, à la communication et aux relations avec les commerçants
- 4^{ème} adjoint : Jean DELENCLOS
Délégué aux voiries, à la circulation, aux réseaux et à l'éclairage public
- 5^{ème} adjointe : Martine DUPONT
Déléguée à l'action sociale, au logement sociale et à la solidarité avec les aînés

Par ailleurs, il a informé qu'il procéderait à la nomination de 3 conseillers municipaux délégués, à savoir :

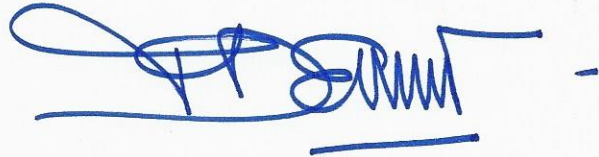
- Mickaël ANSEL
Délégué aux sports, aux loisirs et à la jeunesse
- Fanny TOTET
Déléguée aux festivités et au marché
- Mathieu LENGLET
Délégué à l'emploi et à l'insertion

Monsieur le Maire a ensuite remercié les agents communaux pour la préparation de la salle ainsi que les 3 agents présents lors du conseil municipal.

Monsieur le Maire a rajouté, qu'il savait pouvoir compter sur l'ensemble du personnel communal dont il a salué la compétence. Monsieur le Maire ainsi que les nouveaux élus poursuivront les efforts pour un service public de proximité en restant à l'écoute de leurs administrés afin de tenir compte des besoins et des attentes de la population.

Enfin, Monsieur le Maire a salué le travail de l'agent du service « élection » afin de préparer administrativement le déroulement du conseil municipal d'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 38 et ont signé les membres présents.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a final horizontal stroke.